

Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation

Par **Abdou Diouf**

Abdou Diouf, proche du président Senghor et ancien Premier ministre (1970-1981), est élu président de la République du Sénégal en 1981. Occupant cette fonction jusqu'en mars 2000, il met en œuvre une politique d'ouverture au multipartisme, de libéralisation progressive de l'économie et de décentralisation. En 2002, il est élu Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Après les indépendances, l'Afrique s'est dotée d'une bureaucratie continentale à l'efficacité réduite. La marginalisation du continent dans les années 1990 a suscité de nouvelles logiques : la création de l'Union africaine, le développement des organisations sous-régionales, le NEPAD, divers processus d'intégration « par le bas ». On est peut-être au seuil de la définition d'organisations du troisième type : traitant des problèmes transversaux en associant tous les acteurs, étatiques ou non.

politique étrangère

Bon gré mal gré, l'Afrique doit aujourd'hui vivre, comme l'ensemble de notre planète, à l'heure de ce que l'on appelle la mondialisation. Mais, contrairement à d'autres régions du Sud, elle demeure mal outillée pour, à la fois, affronter ses contraintes et profiter de ses opportunités. Une des raisons de cette fragilité réside dans son extrême fragmentation, dans sa « balkanisation » comme on l'a souvent dit. À l'heure où les autres régions du monde s'organisent en espaces intégrés – économiques, géopolitiques ou culturels –, elle semble échapper à cette tendance, même si elle tente désormais de l'infléchir.

L'Afrique se compose d'une cinquantaine d'États, dont une vingtaine comptent moins de 10 millions d'habitants, et près d'une dizaine moins d'un million. Que pèse chacun d'eux face aux grands ensembles qui occupent aujourd'hui la scène mondiale ? D'un côté la Chine et l'Inde, États unifiés les plus peuplés du monde, qui entendent bien en devenir des puissances centrales ; de l'autre, des unions régionales de natures différentes, à la construction plus ou moins rapide et plus ou moins harmonieuse, mais dont l'un au moins des objectifs est de peser sur une scène internationale où prévalent les logiques de la globalisation : l'Union européenne

(UE), qui s'est donné pour vocation de regrouper l'ensemble de l'Europe, l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le Marché commun du Sud (Mercado Comun del Sur, Mercosur) en Amérique du Sud, l'Association des nations du Sud-Est asiatique (Association of Southeast Asian Nations, ASEAN). Du côté africain en revanche, une infinité de sigles qui, jusqu'à présent, ne reflètent pour la plupart que des regroupements virtuels.

L'Afrique peut-elle continuer à regarder, impuissante, l'évolution d'un monde sur lequel elle n'a pas prise ? Peut-elle continuer à se marginaliser alors qu'elle possède tous les outils d'une meilleure insertion dans le monde d'aujourd'hui : ressources naturelles, jeunesse et dynamisme de sa population, richesse de ses cultures, etc. ?

La question, en fait, n'est pas de savoir si l'Afrique – à l'exception de quelques-uns de ses États les plus importants – est insérée dans la mondialisation ou se situe en marge de ce processus. Aucun pays ne peut aujourd'hui évoluer en dehors de lui. Il s'agit plutôt de savoir pourquoi elle occupe une place si modeste dans le système mondial et pourquoi elle y participe sur un mode marginal. La nature de sa place dans l'économie globalisée fait qu'elle subit la mondialisation plus qu'elle n'y participe.

Il est temps qu'elle échappe à ce qui n'est pas un destin. Pour qu'elle puisse enfin se hisser à un niveau lui permettant de peser sur l'échiquier international, elle doit lutter davantage contre sa fragmentation, plus qu'elle ne l'a fait au cours du dernier demi-siècle.

L'Afrique est le continent de la planète qui compte le plus d'organisations continentales, régionales, sous-régionales, sectorielles et commerciales alors qu'elle est la région où les processus d'intégration et de régionalisation sont les plus embryonnaires. Il convient d'expliquer ce paradoxe, pour y remédier.

Entre rêve d'unité et réalités régionales

Le processus d'intégration s'est caractérisé, depuis cinquante ans, par un double mouvement : le rêve panafricain porté par les plus grandes figures des luttes de libération nationale et incarné par la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963, et la reconnaissance d'un principe de réalité voulant que l'on se préoccupe de la coopération au sein des différentes régions du continent.

Plusieurs organisations continentales ont progressivement été créées sous l'égide de l'OUA, ayant pour but d'accélérer l'unification dans tous

les domaines. On doit aussi à l'organisation panafricaine d'avoir contribué à l'achèvement du processus de décolonisation, qui s'est concrétisé avec l'accession à l'indépendance des possessions portugaises en 1974. Sa lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud s'inscrit également dans ce qui fut sa première vocation : libérer le continent. Mais les structures créées sous sa tutelle sont devenues de plus en plus fantomatiques. Au fil du temps, l'organisation panafricaine – hormis quelques opérations de maintien de la paix dans les années 1990 – a surtout fait office de point de rencontre régulier des chefs d'État et d'instance de cooptation entre nouveaux dirigeants, souvent arrivés au pouvoir par le biais de coups d'État. Elle a, de ce fait, accompagné les dérives politiques du continent et ne s'est pas réellement dotée des moyens de promouvoir son développement.

Quelques tentatives ont pourtant été faites pour y contribuer. La déclaration de Monrovia en 1979 ou le plan de Lagos de 1980 en témoignent. En juillet 1985, la conférence des chefs d'État de l'OUA réaffirme la priorité donnée au redressement économique sur une base régionale. Au début des années 1990, le traité d'Abuja vise l'établissement d'une communauté économique africaine. Ces tentatives n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées. Elles ont cependant le mérite d'avoir contribué à la prise de conscience des faiblesses du continent et d'avoir tracé certaines voies pour y remédier. Leur dénonciation de l'extraversion de l'Afrique et l'affirmation de la nécessité de promouvoir son autosuffisance alimentaire sont les exemples les plus marquants de ces tentatives. La naissance, quelque vingt-cinq ans plus tard, d'une nouvelle organisation économique continentale – avec la création du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (New Partnership for Africa's Development, NEPAD) – se situe dans le droit fil de cette prise de conscience.

La prolifération des organisations régionales

Tenter d'en dresser une liste exhaustive est pratiquement impossible tant les organisations régionales sont nombreuses. Tout au plus peut-on en faire une typologie, dans laquelle on distingue les organisations régionales généralistes des organisations régionales spécialisées, comme les agences pluri-étatiques de bassins fluviaux.

Les organisations régionales spécialisées sont celles qui ont fonctionné le moins mal

Ces dernières sont celles qui ont fonctionné le moins mal, évitant souvent des conflits autour du partage de l'eau. D'autres sont même parvenues à établir une véritable coopération. Ce fut le cas de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe la Mauritanie, le Sénégal et le Mali afin de développer le bassin de ce cours d'eau.

Les organisations héritières de l'époque coloniale ont pu, quant à elles, avoir une réelle efficacité. Le meilleur exemple en est la zone franc, qui a survécu au passage de la France à l'euro et reste un puissant facteur d'intégration. Son pouvoir d'attraction a d'ailleurs été démontré par l'adhésion à cette communauté monétaire de la Guinée équatoriale et de la Guinée-Bissau, pays qui ne sont pas issus du découpage de l'empire français. De nombreuses organisations régionales se sont par ailleurs créées autour de la langue commune léguée par le colonisateur, comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Il faut également noter l'existence d'associations découlant d'affinités politiques, comme ce fut le cas, du temps de l'apartheid, pour la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (Southern African Development Coordination Conference, SADCC) qui regroupait une coalition d'États riverains de l'Afrique du Sud.

Citons enfin les organisations thématiques, à vocation continentale le plus souvent, qui ont surtout investi le champ de la culture mais qui, pour la plupart d'entre elles, n'ont guère eu d'impact.

Logiques d'intégration contre intérêts nationaux

L'Afrique s'est ainsi dotée au fil des ans d'une bureaucratie continentale souvent dépourvue de moyens et peu efficace. Ces 50 dernières années, durant lesquelles les échecs institutionnels ont été plus fréquents que les réussites, l'ont considérablement affaibli en ralentissant son processus de développement. Certains observateurs ont cependant vu, dans cette prolifération, des niches de rente pour les nouvelles couches bureaucratiques en formation.

De fait, les nouvelles élites post-coloniales n'étaient pas prêtes, les indépendances acquises, à consentir des abandons de souveraineté au profit de l'intégration. Durant toute cette période, on a en fait assisté à une regrettable déconnexion entre discours et actions. À de rares exceptions près – et par intérêt le plus souvent –, ces élites ont favorisé les logiques de balkanisation léguées par les puissances coloniales. Certaines toutefois étaient convaincues que la construction de l'État-nation constituait un préalable à l'intégration continentale.

Enfin, et contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, les panafricanistes des années 1960 furent souvent hostiles aux regroupements régionaux, beaucoup d'entre eux y voyant la main de l'ancien colonisateur. Cette époque est désormais révolue.

Il est indéniable que l'heureuse conversion de nombreux États aux impératifs de la bonne gouvernance est une conséquence du coût politique, économique et financier engendré par ces expériences ratées. Elles ont au moins eu pour utilité que personne, sur le continent, ne tient désormais à en reproduire les logiques.

Le tournant mondial des années 1990 et la marginalisation de l'Afrique

Les vingt dernières années du XX^e siècle sont le théâtre d'un changement radical du contexte mondial. Les grands éléments en sont connus : effondrement du bloc soviétique et fin de la guerre froide, avènement d'une nouvelle phase du capitalisme ayant pour socle une mondialisation accélérée axée sur le retour aux principes et à la réalité d'un libéralisme sans entrave, révolution technologique qui constitue un formidable outil d'accélération de la mondialisation.

La marginalisation de l'Afrique

Cette marginalisation n'a pas touché de la même façon toutes les régions de l'Afrique. Sa façade méditerranéenne a ainsi resserré son intégration à l'UE, sans pour autant renforcer les solidarités régionales. L'échec de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du fait des antagonismes entre plusieurs de ses membres, en est l'exemple le plus regrettable. Quant à l'Afrique du Sud, libérée en 1994 de l'apartheid, elle ne connaît évidemment pas le même destin que le reste de l'Afrique subsaharienne.

C'est cette dernière qui a connu la marginalisation la plus grave. Ni son économie ni ses structures politiques ne lui ont donné les outils nécessaires pour négocier sa place dans la mondialisation au mieux de ses intérêts. Elle a, entre autres, payé cher son incapacité à s'organiser régionalement.

Sur le plan économique, la colonisation a jeté les bases d'une modernisation de type exogène qui a été en grande partie reprise par les élites post-coloniales. Le cas le plus emblématique d'un tel choix est celui de la Côte-d'Ivoire qui a axé son développement sur l'extension des cultures de rente. À quelques exceptions près, l'Afrique subsaharienne continue donc à être confinée dans le rôle de productrice et d'exportatrice de matières premières minières et agricoles non transformées. L'Afrique est ainsi le seul continent du Sud à rester majoritairement enfermé dans ce carcan, tandis que d'autres – l'Asie de l'Est en particulier – ont connu des processus d'industrialisation rapides, et donc des formes d'insertion totalement différentes dans l'économie mondialisée.

**Après la guerre froide,
la marginalisation économique
s'est accompagnée d'une
marginalisation politique**

Ce développement fondé sur les exportations primaires a le plus souvent freiné la possibilité de construire les complémentarités, dans la mesure où la plupart des pays n'ont connu qu'une faible diversification de leur appareil productif. Du fait de la similitude de leurs productions, les Africains n'ont pas eu grand-chose à échanger entre eux. La faiblesse du pouvoir d'achat des populations a également constitué un frein à l'intégration.

Cette marginalisation économique s'est accompagnée d'une marginalisation politique : cessant d'être un théâtre important de la défunte guerre froide, l'Afrique n'avait plus le même intérêt aux yeux des puissances.

Là encore, les tentatives actuelles de transformation locale des matières premières et de développement d'un tissu industriel plus orienté vers les besoins des marchés intérieurs résultent de la prise de conscience des impasses auxquelles l'immobilisme économique a abouti. Aujourd'hui, il faut faire vite, en raison de la sévère concurrence que se font les grands pays asiatiques pour la production de masse de biens de consommation. L'actuelle embellie des cours mondiaux des matières premières et de l'énergie ne doit pas détourner les dirigeants africains de l'impératif de diversification économique. Il y va de l'avenir du continent.

Des intégrations « par le bas » ?

Dans de nombreuses régions toutefois, les populations ont obéi à des logiques fort éloignées de celles de leurs gouvernants. Adaptant aux besoins actuels d'anciens réseaux commerciaux précoloniaux cassés par les frontières issues de la colonisation – réseaux encore très vivants dans toute l'Afrique de l'Ouest –, répondant rapidement aux signaux engendrés par les évolutions contemporaines, elles ont créé progressivement des zones d'intégration transfrontalières informelles, réalisant entre les pays des échanges intenses que ne reflètent pas les statistiques officielles.

Il en est ainsi de la véritable zone économique constituée autour du géant nigérian : il s'agit là d'un cas d'intégration transfrontalière d'activités de production et d'échanges – de produits vivriers notamment.

L'homogénéité des systèmes socioculturels de certaines populations a également créé des zones de solidarité. On en a un exemple avec la zone de Sikasso-Khorogo-Bobo Dioulasso : à cheval sur trois pays, entièrement située en zone soudano-sahélienne, ayant le coton pour culture commerciale dominante, enclavée et jouissant d'une véritable unité culturelle, elle a sans nul doute réalisé une intégration de fait.

Les bassins urbains sont d'autres exemples de ces processus de constitution de grandes zones transnationales. Celui du golfe du Bénin s'étend désormais sans discontinuité d'Abidjan à Port Harcourt au Nigeria.

Les mouvements migratoires peuvent, dans ce contexte, être des facteurs d'intégration. Quels que soient les aléas politiques qui les accompagnent, ils contribuent à des brassages favorables aux processus d'intégration. C'est le cas en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, même si ces mouvements sont désormais fortement découragés par les pays d'immigration, qui ont tous mis en place des politiques restrictives.

On pourrait presque dire que, dans de nombreuses régions, les habitants et les nouveaux opérateurs économiques ont compris avant les États que l'aménagement des territoires africains ne pouvait se faire dans les seules frontières nationales. Ils sont aujourd'hui rejoints par les dirigeants politiques. C'est pourquoi on peut parler d'une nouvelle étape de l'intégration africaine.

Vers une prise de conscience ? Les évolutions actuelles

La fin du XX^e siècle et le début du XXI^e semblent marquer un renversement de tendance. Épuisés par vingt ans d'ajustement structurel et par la multiplication de conflits civils sanglants, confrontés au redoutable défi de l'explosion démographique et du décalage entre l'accroissement des besoins et la croissance de l'économie, les Africains prennent conscience qu'il est temps de forger les outils de leur redressement – au premier rang desquels figure la constitution de blocs régionaux capables d'affronter dans une meilleure position les défis de la mondialisation.

Les nouveaux habits du rêve panafricain

Ayant survécu à ses échecs, le projet de construction d'un ensemble africain unifié se poursuit aujourd'hui, tout en connaissant quelques évolutions par rapport au passé.

L'Union africaine

La nouvelle organisation continentale, qui a remplacé l'OUA en 2002, est née du constat d'épuisement de la première organisation panafricaine – qui n'a survécu que quelques années à la fin de la guerre froide –, ainsi que du nouveau statut international de l'Afrique et de l'heureuse conversion à la démocratie de pays de plus en plus nombreux.

L'Union africaine (UA) s'est dotée d'organisations annexes ayant toutes pour but officiel d'accélérer l'intégration politique du continent. Il en est

ainsi, entre autres, du Parlement panafricain créé en 2004. Si elle n'a pu, en quelques années d'existence, révolutionner le continent, on peut déjà la créditer d'un engagement concret en faveur de la résolution des conflits africains, du maintien de la paix et de la promotion de la démocratie – ce qui représente un progrès notable compte tenu de son héritage sur ces questions. Ses préoccupations en matière de gouvernance constituent également une nouveauté. Dès sa création, la nouvelle organisation a mis en place, dans le cadre du NEPAD, un système novateur d'« évaluation par les pairs », les États étant convenus d'établir entre eux un mécanisme de surveillance de leur gouvernance destiné à assainir leurs pratiques politiques, à enrayer une corruption endémique existant dans nombre d'entre eux et à restaurer leur image internationale. Ce Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) n'a pas encore fait la preuve de son efficacité, et il faut espérer qu'il ne sombre pas dans l'immobilisme. Ce serait en effet un signe que les résistances au changement demeurent puissantes.

Le NEPAD, volet économique de l'union politique

Sa naissance résulte de plusieurs initiatives : une réflexion engagée depuis 1999 sous l'égide de l'Afrique du Sud où fleurit le concept de renaissance africaine, l'initiative du chef de l'État nigérian, Olusegun Obasanjo, et le plan Oméga du président sénégalais Abdoulaye Wade. Ces différents projets sont donc à l'origine du NEPAD porté sur les fonds baptismaux en octobre 2001, à Abuja.

Il s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'OUA et se veut l'instrument économique de la nouvelle Union africaine. Il entend exprimer la volonté politique du continent de s'engager « sur la voie d'une croissance et d'un développement durables, tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales¹ ».

C'est là, d'ailleurs, sa principale originalité par rapport aux tentatives précédentes d'union économique continentale. Alors que ces dernières

puisaient leur légitimité dans la notion de développement « endogène et autocentré » du continent, le NEPAD rompt explicitement avec ce qui est devenu un mythe dans le contexte actuel de la mondialisation. Il prône l'ouverture de

Le NEPAD s'inscrit sans complexe dans la logique d'une mondialisation dont l'Afrique voudrait enfin profiter

l'Afrique au reste du monde, le recours aux investissements privés étrangers pour financer le développement, et la réduction de la sphère

1. NEPAD, § 1. Texte disponible sur <www.nepad.org/2005/fr/documents/inbrief.pdf>.

d'action de l'État comme acteur du développement. Ce faisant, il s'inscrit sans complexe dans la logique d'une mondialisation dont l'Afrique voudrait enfin profiter.

Héritage, aussi, d'un passé qui ne veut pas mourir, le NEPAD a cependant été pourvu d'une lourde structure institutionnelle et d'une organisation très pyramidale qui ne s'éloignent guère des pratiques bureaucratiques des décennies précédentes. Portées aux nues dans le document du NEPAD, les sociétés civiles y sont encore peu visibles ; une place réelle trop modeste leur est accordée dans les processus d'élaboration de la décision.

Conscient de la difficulté qu'il y aurait à s'appuyer sur les seules dynamiques continentales, le NEPAD a la sagesse de ne pas les opposer aux intégrations régionales, faisant du renforcement de ces dernières une étape essentielle du processus d'intégration continentale.

L'Afrique des régions

Le continent a été découpé en cinq régions, reprenant d'ailleurs plus ou moins les découpages antérieurs : le Centre, l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud. Cette répartition entérinée, de fait, les réalités actuelles de la régionalisation, qui ont passablement changé depuis les années 1960 et 1970.

Les structures existantes

Si certaines font la preuve de leur efficacité et engendrent de réelles dynamiques d'intégration, d'autres n'y sont pas encore parvenues. Les organisations créées par les États d'Afrique australe sont, pour l'instant, avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les plus prometteuses.

Les alliances politiques du moment viennent cependant souvent déstabiliser les tentatives en cours. Ainsi, de nombreux pays appartiennent à une ou plusieurs organisations, relevant de régions différentes. Les communautés économiques régionales se chevauchent, ce qui nuit à leur efficacité. On ne peut, certes, exclure les préoccupations politiques des processus de coopération, mais l'idéal serait qu'ils ne fassent pas obstacle à des logiques plus porteuses d'avenir.

Une régionalisation structurée autour de pôles dominants

En fait, le très réel processus de régionalisation de l'Afrique s'organise autour des pays les plus puissants. L'exemple le plus remarquable est évidemment celui de l'Afrique du Sud qui attire dans son orbite l'ensemble de l'Afrique australe. C'est, dans une moindre mesure, le cas du Nigeria à l'ouest du continent, et du Kenya à l'est.

La Côte-d'Ivoire aurait pu constituer un second pôle structurant à l'ouest, si elle n'était plongée dans une grave crise politico-militaire depuis 2002 – ce qui montre, une fois de plus, que la paix demeure une condition *sine qua non* des stratégies de sortie de crise dont le continent essaie de se doter.

L'influence du contexte international

On l'a dit, la mondialisation impose aux pays africains – comme aux autres d'ailleurs – des contraintes auxquelles ils doivent apprendre à faire face en adoptant là aussi des stratégies communes. Un cas intéressant de régionalisation « par produit » a vu le jour ces dernières années autour du coton. Confrontés à des contraintes similaires, pâtissant de la même façon des politiques occidentales de subvention à leurs exportations cotonnières, les grands producteurs soudano-sahéliens se sont convaincus ces dernières années de défendre ensemble leurs dossiers auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'intégration des filières cotonnières au-delà des frontières nationales montre la voie : face à la baisse des cours mondiaux et aux subventions qui ruinent les filières africaines, aucun pays ne peut se défendre seul.

Une fois de plus, on voit que les processus concrets vont bien au-delà des velléités institutionnelles, à la fois trop volontaristes et déconnectées des réalités du terrain.

Culture, santé, éducation, sécurité et maintien de la paix

Outre l'économie, les chantiers de la coopération intra-africaine sont très vastes et, pour la plupart d'entre eux, à peine explorés.

Des coopérations sectorielles prometteuses commencent toutefois à porter leurs fruits. C'est le cas de la santé, où il est illusoire de vouloir lutter dans le seul cadre national contre les grandes endémies qui affectent le continent. La lutte contre le paludisme ou le sida réclame des actions régionales concertées. Une réelle coopération dans ce domaine a déjà montré son efficacité. Dans les années 1970 par exemple, les mouches simuliées responsables de l'onchocercose (ou cécité des rivières) ont pu être éliminées grâce à un ambitieux programme à l'échelle ouest-africaine. Voilà un exemple de réussite régionale que l'on pourrait reproduire. Autre domaine significatif, celui couvert par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), dont l'action a permis de rendre plus fiable la sécurité aérienne dans la zone.

Il en est de même dans le domaine de la sécurité et du maintien de la paix, où des efforts notables ont été réalisés par les Africains pour

s'impliquer plus directement dans le règlement de leurs conflits. Mais ce domaine exige des moyens considérables, dont l'Afrique ne dispose pas. Il nécessite aussi une implication forte de la communauté internationale, sans laquelle l'UA ou les organisations sous-régionales ne seront pas en mesure de renforcer leurs dispositifs et d'imposer la paix.

Les obstacles

Ne nous leurrions pas : les États africains sont loin d'être tous prêts à consentir des abandons de souveraineté permettant de donner le véritable coup d'envoi de l'intégration. Seules l'Union douanière d'Afrique australe (Southern African Customs Union, SACU) et l'UEMOA ont jusqu'ici bénéficié de véritables transferts de souveraineté. La meilleure preuve de cette résistance est donnée par les alliances internationales que les pays contractent sans tenir compte de leurs obligations régionales.

L'intégration à l'Europe des pays méditerranéens s'est manifestée ces dernières années par la signature de traités de libre-échange entre l'UE et, par exemple, l'Égypte, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, sans qu'aucun d'entre eux ne se préoccupe de ses engagements panafricains. Fait peut-être plus préoccupant encore, chacun d'eux a fait cavalier seul face à l'UE, affaiblissant considérablement son pouvoir de négociation. Les pays du Maghreb regardent de fait davantage vers le nord de la Méditerranée que vers le sud du Sahara, malgré quelques intéressantes coopérations et un relatif développement des échanges entre ces deux parties du continent, si proches et si lointaines à la fois.

Quant aux accords de Cotonou entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et l'UE, ils n'ont pas encore créé de véritable dynamique d'intégration. La nouvelle volonté européenne d'y contribuer en privilégiant les financements à dimension régionale leur donnera, il faut l'espérer, un coup d'accélérateur bienvenu.

L'offensive récente des États-Unis, qui multiplie les traités de libre-échange avec les pays africains, ne constitue pas non plus un facteur d'intégration, dans la mesure où Washington privilégie les relations bilatérales avec ses partenaires commerciaux. Quelques États ont déjà signé de tels traités et d'autres s'approprient à faire de même en acceptant les conditions souvent léonines imposées par la superpuissance mondiale, au risque parfois de compromettre les esquisses de coopération qui se sont renforcées au cours de la dernière décennie.

L'offensive des États-Unis qui multiplie les traités bilatéraux ne constitue pas un facteur d'intégration

Vers des organisations du troisième type ?

L'heure est au bilan. Même si l'on peut heureusement constater quelques frémissements, il y a encore fort à faire pour que l'Afrique se dote de structures régionales capables de redéfinir sa place dans le processus de mondialisation. Des postures souverainistes aux contraintes extérieures, on voit bien les obstacles qui demeurent. Ne soyons pas pessimistes cependant. La prise de conscience est réelle parmi les dirigeants africains, qui ne veulent pas rater une fois de plus le coche du développement. Sans encore avoir rattrapé le temps perdu, l'Afrique semble décidée à mettre les bouchées doubles en matière d'intégration.

Il faut aujourd'hui se poser des questions pour ne pas reproduire les erreurs passées : au-delà des égoïsmes nationaux, de la prévalence des logiques rentières et des trop lents progrès d'une nouvelle gouvernance, ne s'est-on pas trompé d'échelle ? N'aurait-il pas fallu se fixer des objectifs plus réalistes et plus modestes, tout en s'insérant dans des organisations internationales structurées autour de principes de solidarité capables d'adoucir les aspérités de la mondialisation ?

Comment attirer les investissements étrangers dans un continent où les marchés sont morcelés, où les dispositions législatives et réglementaires sont à la fois dissuasives et hétérogènes ?

Il est temps de tenter de répondre concrètement à de telles interrogations, en favorisant d'abord concrètement l'intégration, en y associant tous les acteurs – et pas seulement les États –, en encourageant toutes les initiatives, en donnant au secteur privé africain – plus important désormais que l'on ne le croit – les moyens d'apporter sa pierre au développement.

L'harmonisation des législations et des réglementations sera aussi un facteur de progrès. Nous avons aujourd'hui quelques exemples encourageants d'un nouveau réalisme porteur d'avenir – celui par exemple de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) peut avoir un effet d'entraînement.

Sur le plan international, le regroupement des pays africains dans de grands ensembles multicontinentaux porteurs d'affinités linguistiques, culturelles et éthiques et où ne prévalent pas seulement les logiques commerciales peut les aider à s'intégrer de façon moins brutale dans la jungle des relations internationales. L'Organisation internationale de la francophonie (OIF), qui regroupe un grand nombre d'États du continent, en constitue un exemple emblématique, car ce ne sont pas les rapports de force qui y prévalent, mais des relations fondées sur une réelle solidarité.

La francophonie a pour fondement même la coopération solidaire entre ses membres. Le développement durable, l'éducation, la diversité culturelle et linguistique, l'état de droit et la bonne gouvernance dans tous les domaines sont au cœur de son projet de coopération. L'échelle la plus efficace pour mettre en œuvre ces objectifs est celle des régions, cadres privilégiés des actions de l'OIF. On s'en convaincra en constatant que la création de réseaux constitue un de ses outils favoris. Les opérateurs de la francophonie que sont l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), la chaîne de télévision TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et bien d'autres sont autant de lieux d'échanges de compétences et d'expériences qui vont dans le sens d'une coopération de plus en plus étroite entre ses membres.

La francophonie peut-elle montrer la voie d'une coopération Nord-Sud visant à développer les potentialités des plus démunis de ses membres ? C'est en tout cas ce qu'elle tente de faire depuis de nombreuses années. Pour cette raison, elle veut accompagner toutes les évolutions allant dans le sens d'un développement plus rapide des pays africains dont, au premier chef, les politiques d'intégration régionale. L'accélération de cette dernière est une condition du développement. Les Africains semblent l'avoir compris. L'OIF fait partie des organisations qui peuvent les aider à en construire les outils.



MOTS CLÉS

Afrique
Union africaine
NEPAD
Mondialisation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, politique étrangère a changé de diffuseur !



politique étrangère

Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier+numérique ou e-only

TARIFS 2016

► S'abonner à la revue		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 80,00 €	■ 100,00 €
	e-only	■ 65,00 €	■ 80,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 170,00 €	■ 190,00 €
	e-only	■ 130,00 €	■ 150,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► Acheter un numéro de la revue	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €
TOTAL DE MA COMMANDE		 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 065 095 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 60 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : |_|_|_| Ville : Pays :
 Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __/__/____

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 065 095

Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement disponibles à cette adresse : <http://www.revues.armand-colin.com/cga>
 Les informations collectées nous permettront de mieux servir votre commande et de vous informer sur nos produits et services. Conformément à la loi du 6 août 2004 (N° 2004-801) modifiant la loi française « Informatique et Libertés » de 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez nous adresser un courrier à Dunod Éditeur - Service Ventes Directes - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, ou par mail à infos@dunod.com

